

DEC211917DR07

Décision portant nomination de M. Olivier VOLDOIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6042 intitulée « Laboratoire de Géographie physique et environnementale ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6042 intitulée « Laboratoire de Géographie physique et environnementale » et nommant M. Johannes STEIGER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6042 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Olivier VOLDOIRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS les 22 et 23 mars 2010 et les 26, 27 et 28 avril 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier VOLDOIRE, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6042 intitulée « Laboratoire de Géographie physique et environnementale » à compter du 01/01/2021.

M. Olivier VOLDOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier VOLDOIRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...Clermont-Ferrand le ...18 mai 2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Johannes STEIGER



Johannes STEIGER,
directeur UMR 6042

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Directeur Général des Services



François PAQUIS

